

Collection «Sa Majesté le Coton»

par le Musée THIRIEZ et CARTIER-BRESSON

Cahiers

C'est la grève ... aux usines Thiriez à Loos



La Voix du Nord

Grèves de 1936 dans le textile du Nord de la France



THIRIEZ &
CARTIER-BRESSON
150 ans d'histoire textile en France
<http://www.thiriez.org>
@thiriez.org (préfixe : contact)

Collection «Sa Majesté le Coton»

Cahiers n°1 – 1^{ère} édition Janvier 2016

Grèves de 1936 dans le textile du Nord de la France

par Gilles THIRIEZ
Conservateur du Musée

Editeur : Musée THIRIEZ & CARTIER-BRESSON



**THIRIEZ &
CARTIER-BRESSON**
150 ans d'histoire textile en France

<http://www.thiriez.org>
@thiriez.org [préfixe : contact]

Sommaire

1 - INTRODUCTION	4
2 - LES PRECEDENTS	5
1819 – EMEUTE DE ROUBAIX	5
1839 – GREVE A LILLE.....	5
1842 - GREVE DE ROUBAIX.....	5
1891 – MASSACRE DE FOURMIES	5
1903 - L'USINE THIRIEZ ECHAPPE AUX GREVES DU NORD	6
1933 – LA MARCHÉ DES CHOMEURS DE LILLE	6
3 - MAI-JUIN 1936	7
11 MAI 1936 - GREVE GENERALE	7
6 JUIN 1936 – JOURNAL « LE MATIN ».....	7
7 JUIN 1936 - SIGNATURE DES ACCORDS DE MATIGNON	7
7 JUIN 1936 – JOURNAL « PARIS SOIR »	7
4 - JUILLET 1936	9
7 JUILLET 1936 – JOURNAL « OUEST-ECLAIR ».....	9
9 JUILLET 1936 – JOURNAL « L'HUMANITE ».....	9
5 - SEPTEMBRE 1936	10
16 SEPTEMBRE 1936 – JOURNAL « PARIS SOIR »	10
17 SEPTEMBRE 1936 – JOURNAL « LE MATIN »	11
18 SEPTEMBRE 1936 – FIN DES GREVES DANS LE TEXTILE DU NORD	11

1 - INTRODUCTION

Comme on le verra dans les pages suivantes, les grèves dans le Nord de la France sont anciennes (ex. Emeute de Roubaix en 1819). Il faut dire que les conditions des ouvriers étaient misérables au XIX^{ème} siècle et même encore au début du XX^{ème}.

Avant 1936, les patrons des entreprises régnaient de droit, les syndicats étaient interdits, les horaires de travail aussi élevés que les salaires étaient bas, les congés payés inexistants, et l'Etat ne finançait pas le social.

Les grèves de 1936 sont particulières par leur ampleur et l'intensité du combat politique avec la victoire, le 3 mai, du Front Populaire mené par le socialiste Léon Blum en association avec le communiste Maurice Thorez et le radical-socialiste Edouard Daladier.

L'espoir d'une amélioration rapide de la vie des gens, et même d'une révolution renversant le capitalisme, fut la mèche qui alluma la poudre gréviste dans tout le pays avec une vitesse stupéfiante, poussée en cela par la C.G.T.

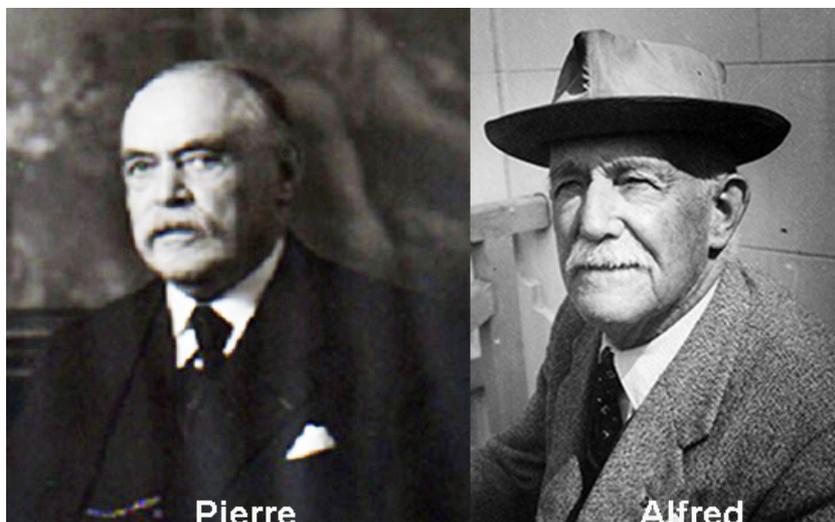
Le patronat se mit, bien entendu, en état de défense et l'on pourra suivre dans les pages suivantes la lutte tripartite qui s'en suivit entre le patronat, les ouvriers et employés représentés par la C.G.T, les pouvoirs publics jouant le rôle de médiateurs.

Le Comité syndical des filateurs de coton de Lille est alors dirigé par Pierre Thiriez (1875-1964), fils d'Alfred Thiriez (1833-1903), « poids lourd du patronat Lillois ».

Pierre sera aidé par son frère Alfred (1871-1962), dont le CV est particulièrement fourni : Etudes à l'Ecole Centrale des Arts et Métiers. Rentré chez TCB (Thiriez et Cartier-Bresson) comme gérant, il en devient le Président du Conseil de Gérance. Il épouse le 23 avril 1903 Marie-Amélie Delesalle, fille du maire de Lille. Ils auront 12 enfants. Il fut administrateur du Crédit Commercial de France, président du Comité Régional d'Escompte et de la société des Mines d'Aniche, vice-président de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, président en 1935 de la Fédération des familles Nombreuses, puis leur Président d'honneur en 1947. Egalement président du Conseil d'Administration des Facultés Catholiques de Lille, du Conseil d'Administration de l'Institut Catholique des Arts et Métiers, juge en 1911, puis président en 1925, et enfin président honoraire du Tribunal de Commerce de Lille, de l'Association Nationale des Anciens Elèves de Centrale, de la Société des Sciences, de la Ligue d'Hygiène Publique; maire de Sequedin de 1908 à 1925; Officier de la Légion d'Honneur en 1951.

Au nom du Comité, Pierre, avec son frère Alfred, va mener le combat de la défense du patronat lillois contre l'inacceptable :

« Au surplus, je me permets de vous rappeler qu'au cours de la réunion d'hier, je vous ai répété que le point essentiel est de rendre aux chefs d'industries l'autorité qui leur est nécessaire pour diriger efficacement leurs entreprises et éviter l'instauration des soviets dans les usines » (Pierre Thiriez 15/09/1936)



2 - LES PRECEDENTS

1819 – Emeute de Roubaix

« Le premier rassemblement d'une certaine ampleur commença en juillet 1819. A cette époque, 25% de la population de Roubaix est belge. Le 14 Juillet, à la sortie des ateliers, un rassemblement de 500 ouvriers se forma en menaçant d'attaquer les travailleurs étrangers. Le but avoué est de les chasser afin de forcer les fabricants à augmenter les salaires. Le phénomène se reproduisit le lendemain. Le dimanche suivant, journée non travaillée, pendant laquelle on boit plus qu'à l'accoutumé, des injures et des coups furent échangés. Quelques flamands prirent peur et quittèrent la ville. On ne dénombra que quelques blessés et l'ordre fut rétabli avant la fin du mois. » (cf. metiers.free.fr)

1839 – Grève à Lille

« Devant la terrible misère ouvrière, des grèves éclatent dans des filatures, comme en 1839 à Lille. Les actions n'aboutissent pas toutes et sont sévèrement réprimées par la Justice (la grève est, à cette époque, interdite). Elles vont cependant permettre aux travailleurs de s'organiser. Ainsi, en 1839, le fileur Louis Codron est à l'initiative de la création d'une société de secours mutuel clandestine dans l'industrie textile » (cf. [site de la CGT](http://site.de.la.CGT)).

1842 - Grève de Roubaix

« Hier à 10h du matin, MM. Lejeune et Cie, filateurs en cette ville, me prévinrent que tous les ouvriers chez eux avaient cessé instantanément de travailler : qu'ils prétextaient trop de sévérité dans le règlement de la fabrique, qu'au fond, ce n'était rien moins que du tapage qu'ils voulaient, qu'enfin, ils réclamaient aide et protection de l'autorité. Au même instant, je donnai l'ordre au commissaire de police et à la gendarmerie, de marcher sur les lieux, d'y être calmes, prudents, et au besoin de s'emparer des mutins, ce qui fut exécuté sur le champ. Trois ouvriers furent amenés à la salle d'arrêt, détenus jusqu'à midi et demi, moment où je crus devoir les faire mettre en liberté vu la promesse qui me fut faite au nom de tous les ouvriers, que suivant mes conseils ils allaient tous rentrer à l'ouvrage. Ce matin, le commissaire de police est allé terminer la pacification. Aujourd'hui 3h30 après-midi, MM. Lejeune et Cie viennent me dire que tout est rentré dans l'ordre. » (cf. metiers.free.fr)

1891 – Massacre de Fourmies



1891 – Massacre de Fourmies

La fusillade de Fourmies s'est déroulée le 1^{er} mai 1891. Ce jour-là, la troupe met fin dans le sang à une manifestation pacifique d'ouvriers clamant : *"C'est les huit heures qu'il nous faut !"*. Le bilan est de neuf morts et de 35 blessés. Cet événement fournit un écho national aux socialistes. (cf. wikipedia)

1903 - L'usine Thiriez échappe aux grèves du Nord

A la fin du XIX^{ème} siècle, les salaires des tisserands avaient fortement baissé à cause de la crise du lin. En Avril 1903 plusieurs grèves éclatent qui dureront plusieurs mois.

Le 30 septembre des ouvriers d'Armentières, qui se sont vus refuser une augmentation, se mettent en grève. Le mouvement se généralise à Armentières, puis Houplines. Au début du mois d'octobre il gagne Lille et Roubaix. Au total près de 50.000 tisserands sont en grève.

Après de nombreuses négociations, le travail ne reprendra que le 13 novembre, avec pour base l'assurance de la reprise des tarifs de 1889.

Au passage Jean Jaurès, député socialiste, a obtenu la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la condition des ouvriers du textile. (cf. metiers.free.fr)

Cette grève fut déclenchée, et « bien que les portes de Lille aient été occupées par des forces sérieuses de cuirassiers, de cavaliers du train, de gendarmerie, d'infanterie ..., les grévistes ont réussi à se faufiler par petits groupes, et durant l'après midi, ont mis en grève un certain nombre de filatures et de tissages. L'important établissement Thiriez, à Loos, a été négligé par eux, et le travail y a continué » (cf. Le Matin).

Thiriez à Loos, c'est l'entreprise Julien Thiriez Père & Fils (J.T.P.F.), dirigée par Alfred THIRIEZ (1833-1903). Il avait lancé un grand nombre d'œuvres sociales dès 1870 : crèche, puis asile, école ménagère, fondation de secours, caisse d'épargne, coopérative, caisse de retraite, caisse d'allocations familiales, et une cité ouvrière avec des jardins ouvriers.

En 1892, Alfred Thiriez fait voter une loi interdisant le travail de nuit des femmes.

Des mauvaises langues, aujourd'hui encore, dénigrent ces actions et parlent de paternalisme, mais ils ignorent les conditions des ouvriers et la carence de l'État à cette époque.

Il est pourtant significatif, que, compte tenu de la notoriété de ses œuvres sociales, lors de ces grèves, l'usine Thiriez a été épargnée.

1933 – La Marche des chômeurs de Lille

En 1931 la France subit une crise économique partie des USA en 1929 : récession de la production, faillites ; l'État doit intervenir pour renflouer certaines grandes sociétés et des banques.

En parallèle, on observe une brutale montée du chômage qui s'accompagne d'une baisse des salaires.

La marche des chômeurs, partis de Lille en novembre 1933 jusqu'à Saint-Denis, popularise le mouvement qui est accueilli par 10.000 sans-travail de la Région parisienne.

Cette même année le conflit Citroën pour les salaires mobilise dans le nord parisien les métallos encadrés par la CGTU.

En même temps, comme au temps de la « Grande dépression » des années 1880-1890, l'immigration devient le bouc émissaire de la crise. La loi du 10 août 1932 de « protection de la main d'œuvre nationale » organise l'expulsion de 500.000 travailleurs étrangers (la plupart polonais) par trains entiers, ces derniers devant même payer leur billet jusqu'à la frontière !

(cf. Recueil pour servir aux archives du Comité ou Chambre syndicale des filateurs de coton de Lille, Henri Loyer 1873)

Nota : ces citations ne sont pas exhaustives

3 - MAI-JUIN 1936

11 mai 1936 - Grève générale

La grève générale démarre chez Breguet au Havre le 11 mai en protestation contre le licenciement d'ouvriers grévistes. Couronnée de succès après seulement une nuit d'occupation, elle fait tache d'huile et s'étend à tout le pays, notamment à Fives-Lille à partir du 2 juin.

« Les revendications présentées par les ouvriers et employés sont à peu près les mêmes et procèdent toujours des mêmes bases qui sont les 25 % d'augmentation de salaire, la semaine de 40 heures avec 48 heures payées, le contrat de travail et les journées de congé payé. » (sans compter les revendications particulières) (Paris Soir).

Pour la 1^{ère} fois, des usines sont occupées par des grévistes organisés en comités de grève.

6 juin 1936 – Journal « Le Matin »

« Lille 5 juin - Dans le Nord. Plus de 100.000 grévistes dans les mines, la métallurgie et le tissage. Le mouvement de grève dans le Nord, qui affectait environ 13.000 ouvriers avant-hier, en touchait hier près de 50.000. Gagnant de proche en proche, la grève qui avait commencé dans les mines d'Anzin et s'était étendue à la métallurgie, aux tissages et aux produits chimiques semble maintenant grouper plus de 100.000 ouvriers .. Dans le centre de Lille-Roubaix-Tourcoing, c'est le tissage qui est le plus atteint ... les quatre usines de la Cotonnière de Fives avec ses 3.000 ouvriers, le tissage Holden à Croix avec ses 950 grévistes, à Loos la filature Thiriez avec 3.000 ouvriers, et à Lille même les établissements Wallart (sic) avec 2.500. »

7 juin 1936 - Signature des accords de Matignon

« Le 7 juin 1936, les accords de Matignon sont signés par la C.G.T. et le patronat, à l'initiative du gouvernement. Ces accords mettaient en place, entre autres, le droit syndical, et prévoyaient une hausse des salaires de plus de 7% à 15% selon les branches professionnelles, soit environ 12 % en moyenne sur toute la France. Quelques jours plus tard, bien que ces mesures ne figurent pas dans le programme du Front populaire, par deux lois votées par le Parlement, les premiers congés payés (2 semaines) furent instaurés, et la semaine de travail passa de 48 à 40 heures. » (cf. Wikipedia)

Ces accords ne mettent pas mis fin aux grèves, malgré l'injonction de Maurice Thorez : « il faut savoir terminer une grève dès que satisfaction a été obtenue ». Il faut dire que les négociations entre ouvriers et patronat se poursuivent jusqu'à l'obtention d'un accord, ce qui demande du temps.

7 juin 1936 – Journal « Paris Soir »

« A Loos, les Ets Thiriez occupant 2.500 ouvriers ont fermé leurs portes. Les ouvriers en se rendant à leur travail apprirent cette décision. Ils s'en retournèrent chez eux mais, une demi-heure plus tard, trois cents grévistes d'autres usines, accompagnés d'une cinquantaine d'ouvriers de la filature Thiriez se rendirent rue Basinghier et pénétrèrent dans les ateliers qu'ils occupèrent.

Quarante six usines de la région lilloise ont été atteintes hier par la grève. Citons notamment la cotonnière de Fives, qui occupe à la Madeleine et à Marcq plus de 3.000 Ouvriers. On compte environ 30.000 grévistes dans la région lilloise... »

« Le syndicat des filateurs de coton de Lille et des environs communique le texte de la note suivante, qu'il a remise ce matin au préfet du Nord :

Les grèves d'un caractère nettement révolutionnaire qui ont éclaté ces jours-ci dans un très grand nombre de filatures de Lille présentent un caractère d'exceptionnelle gravité. La forme donnée aux revendications ouvrières menace de la manière la plus grave l'ordre et la discipline et nous avons le devoir d'élever la protestation la plus énergique contre l'emploi de méthodes illégales et insurrectionnelles telles que l'occupation des usines et les atteintes à la liberté individuelle. De telles méthodes sont absolument inadmissibles, et nous tenons à vous faire savoir, M. le préfet que les filateurs de coton de Lille se refuseront à toute conversation avec leur personnel aussi longtemps que les usines seront occupées. Nous vous demandons en outre de bien vouloir prendre toutes les mesures utiles pour faire évacuer les locaux occupés et faire respecter la liberté du travail, faute de quoi les filateurs de coton de Lille et environs tiendraient les communes et l'Etat pour responsables de tous actes de violences commis dans leurs établissements et des accidents qui pourraient en être la conséquence ».



C'est la grève... aux usines Thiriez à Loos, les ouvriers agitent un mannequin représentant leur patron, tandis que la scène est filmée par les Actualités cinématographiques pour être projetée dans toutes les salles de cinéma.



Voix du Nord - ré-édition du 10 octobre 1986 - Photo de 1936

THIRIEZ &
CARTIER-BRESSON
100 ans d'histoire de la photo

http://www.thiriez.org
www.cartierbresson.org

4 - JUILLET 1936

7 juillet 1936 – Journal « Ouest-Eclair »

Les patrons du textile protestent contre les occupations et envisagent des mesures de répression.

« Lille, 6 juillet – A la suite d'une réunion, qui s'est tenue entre les présidents des syndicats patronaux du textile et le préfet du Nord, M. Thiriez, se faisant l'interprète de ses collègues, a exprimé leur indignation de voir une minorité de la classe ouvrière manquer à l'exécution des accords signés, puis il a demandé au préfet de prendre toutes les mesures pour faire évacuer les usines réoccupées, assurant la liberté du travail et la liberté individuelle. M. Thiriez a ajouté que, si le préfet ne pouvait donner une garantie formelle à ce sujet, si les violences ou les séquestrations de personnes continuaient, les patrons auraient à envisager d'autres mesures que celles qui ont été prises jusqu'ici. M. Thiriez a en outre déclaré que les patrons étaient prêts à reprendre sans délai la discussion du contrat collectif, à la condition essentielle que cette discussion se passe dans l'ordre et après l'évacuation totale des usines ».

« 24.080 grévistes dans le Nord

Le nombre des ouvriers en grève dans le département du Nord était de 23.750 samedi à midi pour 185 établissements. Ce matin, l'effectif des grévistes était en légère progression. Il accusait en effet le chiffre de 24.080 et, cependant, le nombre des établissements en grève n'était plus que de 177. Cela tient à ce que, tandis qu'un certain nombre d'établissements rouvraient leurs portes, beaucoup d'ouvriers et d'ouvrières avaient été déclarés en grève. »

9 Juillet 1936 – Journal « L'Humanité »

« Les grandes familles patronales font bloc contre la République ... Dans certaines usines de la région, on assiste à une série de provocations patronales contre les ouvriers après l'augmentation de salaires qu'ils durent accorder. Ces provocations destinées à faire reprendre le conflit, à mettre à bout les ouvriers, consistent en brimades, en renvois de délégués, en diminutions à peine camouflées. Dans 4 usines, devant ces faits, ouvriers et ouvrières ont commencé la grève à l'intérieur des ateliers.

Il faut reconnaître après cela un certain culot à MM. Thiriez et Cie, de la Chambre de Commerce lilloise, pour protester contre les nouvelles – occupations – d'usines. Lorsqu'on sait que les patrons du Nord, lorsqu'ils ne sont pas royalistes, sont Croix de feu militants ... »



5 - SEPTEMBRE 1936

16 septembre 1936 – Journal « Paris Soir »

(nota : le 16 septembre est aussi le jour du naufrage du « Pourquoi Pas »)

« Le conflit du textile Lillois (1^{ère} page)

MM. Blum, Chautemps, Salengro recevront demain à 17h la délégation patronale puis la délégation ouvrière. L'impression de détente se confirme et voici qu'apparaît une lueur d'espérance, déclare M. Roger Salengro. »

« Lille le 15 septembre (page 5) – La réponse de M. Pierre Thiriez, président du comité central textile de la région lilloise au Président du Conseil a été transmise hier soir à ce dernier par M. Carles, Préfet du Nord. En voici le texte :

Monsieur le Président du Conseil. J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 13 septembre. Au cours de notre entrevue d'hier, lorsque vous avez fait valoir la gravité de la situation considérée au point de vue national, j'ai dit, à titre personnel : *avant d'être industriel, je suis citoyen français.*

Si l'intérêt national l'exige impérieusement, vous pouvez donner des ordres, j'obéirai. Mais je ne puis que les transmettre aux syndicats que je représente.

Je n'ai jamais promis d'assurer l'exécution de ces ordres et je vous ai déclaré que je ne signerai jamais l'abdication du patronat et que je ne souscrirai pas à la ruine de nos industries.

Si vous prenez, pour autant que la loi puisse vous le permettre, l'initiative d'imposer au patronat des mesures de contrainte, vous ne pouvez nous obliger à les ratifier de notre signature ; car celui qui donne un ordre doit en conserver seul la responsabilité.

Au surplus, je me permets de vous rappeler qu'au cours de la réunion d'hier, je vous ai répété que le point essentiel est de rendre aux chefs d'industries l'autorité qui leur est nécessaire pour diriger efficacement leurs entreprises et éviter l'instauration des *soviets* dans les usines.

Veuillez agréer, monsieur le Président ...

C'est au cours de la conférence sur les accords de Matignon que MM. Blum et Salengro prirent connaissance de cette réponse. Ils prièrent peu après par téléphone M. Carles, préfet du Nord, de demander à M. Thiriez quelques précisions sur le sens de certaines phrases de la lettre.

Convoqué de nouveau à la Préfecture, M. Thiriez en ressortait à 21 heures. Il précisa alors les termes de sa lettre qui avaient pu prêter à plusieurs interprétations possibles :

- Nous refusons l'arbitrage. Nous ne sommes pas d'accord pour signer la convention que le gouvernement veut nous imposer. Mais, néanmoins, les pourparlers ne sont pas interrompus.

Là se borne sa déclaration.

A 22h30, le préfet du Nord remit le communiqué suivant :

A la demande du préfet du Nord, le président du comité central textile de la région lilloise a eu, tard dans la soirée, un entretien à la préfecture en vue de se livrer à un examen général de la situation. Au cours de cette entrevue, le préfet et M. Thiriez ont procédé à un échange de vues.

Une nouvelle réunion des délégués d'usines :

La réponse patronale n'a été connue à Lille que ce matin et n'a rien changé à l'aspect paisible des rues, sauf aux alentours de la Bourse du Travail où a eu lieu une nouvelle réunion des délégués d'usines.

Si ces journées de grèves présentent aujourd'hui un aspect plus paisible qu'autrefois, sans doute faut-il voir là le fait que les grévistes ne sont plus dans la rue mais dans les usines ».

17 septembre 1936 – Journal « Le Matin »

« Lille le 16 septembre - Les délégués et ouvriers déclaraient inacceptables des propositions patronales. Les ouvriers, rappelons-le, ont décidé à l'unanimité, au cours de la réunion qui s'est tenue, hier matin, à la Bourse du travail, de poser comme revendications : 10% d'augmentation de salaires, la signature du contrat collectif, l'élection des délégués ouvriers par le syndicat et suivant une liste établie par la C.G.T., l'indemnisation de ces délégués en raison de leurs fonctions, sur la base de leur salaire et pour 10 heures par mois. »

Réponse du patronat :

« Nous entendons rester maîtres de nos affaires et continuer à en assurer la direction, avec toute l'efficacité nécessaire. Nous admettons parfaitement l'existence dans nos usines de délégués ouvriers, mais il faut que ces délégués soient des intermédiaires entre les ouvriers et nous et non pas l'émanation toute-puissante des syndicats, capable de compromettre à tout instant, pour les motifs les moins valables, l'existence même de nos entreprises. Nous accepterons volontiers que ces représentants ouvriers soient élus par leurs camarades dans chaque atelier, mais nous nous élevons avec énergie contre l'institution d'une liste unique dressée selon les seules lois dictées par la C.G.T. »



Léon Blum

17 septembre 1936 – Lettre de Pierre Thiriez

(frère d'Alfred Thiriez), Président du Comité Central du Textile de Lille à Léon Blum (archives Julliard 1966, pp.289-290) :

« Les industriels textiles de Lille ne veulent plus que leurs usines soient occupées. Ils ne veulent plus de séquestration, de laisser-passer accordés aux patrons par les délégués d'usine, de menaces adressées au personnel qui ne partage pas la manière de voir de la C.G.T. ... Ils ne veulent plus de piquets de grève installés jour et nuit au domicile de leur directeur ... En un mot, ils ne veulent pas accepter l'instauration de Soviets dans leurs établissements.

Tant que le gouvernement que vous présidez n'aura pas marqué sa volonté formelle de rétablir l'ordre dans la rue, dans les usines et dans les esprits, nous pensons, Mr le Président du Conseil, qu'aucune solution n'apparaît possible et nous estimons aussi que l'intérêt national fait un devoir impérieux au patronat français de s'opposer résolument à l'anarchie ».

18 septembre 1936 – Fin des grèves dans le textile du Nord

Les 300 délégués ouvriers du textile lillois ont ratifié à l'unanimité, le 18 septembre, à la Bourse du Travail, les termes de l'accord mettant fin au conflit du textile. M. Thiriez, de son côté, dit sa satisfaction du résultat de la conciliation « sans arbitrage »

Lille, 18 septembre. La population de Lille et de la région a appris avec une vive satisfaction la fin du conflit du textile.

M. Dumoulin rappelle les dispositions principales de l'accord intervenu cette nuit :

« Vous vouliez 10 % d'augmentation de salaires ? Eh bien, je vous ferai une confidence. Je vous déclare que vous les avez, car le rajustement des salaires, s'appliquant d'abord aux ouvriers les moins payés, aboutira suivant les cas, à des augmentations qui iront de 6 à 12 %. Nous avons pris des engagements graves en ce qui concerne l'autorité des patrons dans leurs établissements. Cette autorité, nous la leur donnons s'ils signent le contrat collectif. C'est un traité de paix qui comporte, dans son application, la cessation des grèves et de l'occupation. Je reconnais que vous avez d'autres revendications à formuler. Elles viendront à leur heure. La victoire ne s'obtient que par des batailles successives. »

M. Thiriez, président du Comité Central du Textile Lillois a fait à la presse la déclaration suivante :

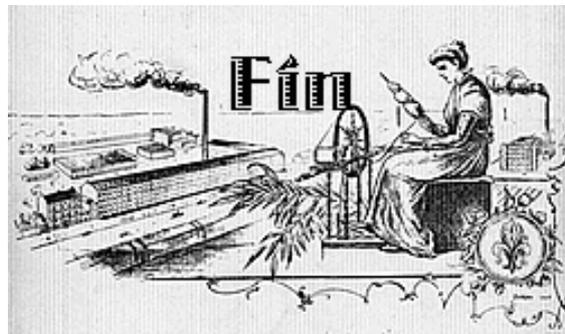
« Le conflit du textile lillois, qui s'est heureusement terminé hier soir, peut être résumé comme suit : Les patrons ont refusé en premier lieu l'arbitrage du député-maire de Lille, M. Roger Salengro, ministre de l'Intérieur. Ils ont ensuite refusé l'arbitrage du président du Conseil. Ils n'ont pas voulu, notamment, s'incliner devant un arbitrage obligatoire, c'est-à-dire devant un véritable coup de force. Ils n'étaient disposés, étant donné la situation qui leur avait été faite, à accepter l'arbitrage de qui que ce soit.

Au cours des réunions de conciliation qui se sont tenues à l'Hôtel Matignon, les 16 et 17 septembre, les patrons ont déclaré qu'un accord ne leur paraissait possible qu'aux conditions suivantes :

- 1) La délégation ouvrière prendra l'engagement de faire évacuer immédiatement les usines et ne pas laisser réoccuper ou bloquer à l'avenir les établissements textiles de la région lilloise.
- 2) Au nom du gouvernement, MM. Léon Blum, Camille Chautemps et Roger Salengro accepteront d'assurer l'exécution du présent engagement.
- 3) Les élections des délégués ouvriers auront lieu par atelier et par catégorie. Les titulaires pourront se faire accompagner de leur suppléant, s'il en existe ou d'un autre ouvrier de leur atelier ou de leur catégorie.

Ces trois points essentiels étant acquis, les patrons ont accepté d'augmenter les salaires de 6 %, étant bien précisé que cette majoration était à valoir sur l'augmentation probable qui suivra la publication du prochain coefficient du coût de la vie.

J'avais donc entièrement raison de déclarer, en plein accord avec le président de l'Union des Syndicats Patronaux des Industries Textiles de France, M. H. Donon, que le conflit actuel était au premier chef un conflit d'autorité et qu'avant de faire preuve de conciliation les patrons exigeraient du gouvernement et de la C.G.T. qu'il soit mis fin à l'état d'anarchie où se débat la France depuis quelques mois.»





La Voix du Nord - Il y a 50 ans à Lens en 1936 (ré-édition du 10/10/1986) - Conciliation des 16-17 septembre, avec signature des accords le 17. Délégation ouvrière (à gauche) : M. Vereecke, Mme Martha Desrumeaux, MM. Lépine, Bauche, Delobelle, Dumoulin, Verskerken, Bourmeton, Guillotin. Délégation patronale (à droite) : M. Thiriez, président du comité central des industries du textile du Nord, sortant de l'hôtel Matignon, le 17 septembre

Visitez notre site WEB : www.thiriez.org

Histoires des filatures
Musée virtuel
Albums de broderie et couture
Cahiers
Le coton et la filature
Vidéos
Etc...



1833-1984
150 ans d'histoire textile française
avec
THIRIEZ & CARTIER-BRESSON
Le fil à tête de cheval vert

Accédez au
[Musée virtuel](#)
[THIRIEZ & CARTIER-BRESSON](#)
Gratuit
ouvert 7 jours sur 7

Retrouvez les nouveautés du musée
et les actualités du forum
sur le **Blog**
<http://thiriez.over-blog.com>
Recevez gratuitement la newsletter
en vous inscrivant (sur le Blog)

Pour nous écrire
xxx@thiriez.org
(remplacer xxx par musee)

Les photos et documents présentés dans nos éditions, sur notre site Web ou notre Blog proviennent de sources diverses : Familles Thiriez et Cartier-Bresson, et autres familles du textile, archives des Villes de Mulhouse et de Lille, et d' autres villes, documents des musées T.C.B et D.M.C., dons au Musée, Achats du Musée, Wikipédia, Gallica, documents et photos envoyés par des amis du musée et des internautes, etc.

Les cahiers, photos et documents ne peuvent faire l'objet d'aucune commercialisation.

Si une personne revendique la totale propriété de photos, textes ou documents, en apporte la preuve indiscutable et demande soit que nous indiquions son origine, soit que cette photo soit retirée, nous le ferons en la priant de nous excuser.